

COMMISSION DES ARBITRES

- SECTION TECHNIQUE -

Réunion : du jeudi 3 janvier 2019, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H30.

Présidence : M. COUTOT

Présents : MM. CIPRIAN – JAYET - MOINE – PRUDHON

Excusés : MM. GIBOULET - MATHEY

La réunion est ouverte à 18h30 par Dominique Coutot, qui souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse les membres empêchés pour cette première réunion de la section technique, et adresse également, au nom de la CDA, ses meilleurs vœux à la commission ainsi qu'aux arbitres pour la nouvelle année.

1. Retour sur la session de formation initiale en arbitrage (FIA) du mois de décembre 2018

La 2ème session de formation initiale en arbitrage (FIA) organisée dans notre district a eu lieu les vendredi 14, samedi 15, vendredi 21 et samedi 22 décembre 2018.

Elle a été animée par Jacques BADET, CTRA de la ligue BFC, assisté de plusieurs membres de la CDA qui ont ainsi pu commencer ou parfaire leur formation interne visant à valider leur qualification d'initiateurs en arbitrage.

Remerciements donc à MM. Coutot, Kalaa, Mathey et Trifigny pour leur disponibilité à ces séances.

Cette session a été organisée et planifiée selon l'architecture de formation fédérale, à savoir 24 heures de formation (4 heures chaque vendredi soir et 8 heures chaque samedi).

A noter toutefois que seulement trois candidats étaient inscrits, ne permettant pas un déroulement pédagogique optimal (impossibilité de fait de travail en atelier théorique ou terrain notamment).

Jacques Badet a salué la qualité d'engagement des formateurs de la CDA et s'est déclaré satisfait du comportement des candidats et du déroulement de la formation.

Il se déclare par ailleurs disponible pour animer une séance d'aide aux formateurs de notre CDA, dans l'objectif de la gestion et de la prise en charge des prochaines sessions de formation initiale en arbitrage. Après un échange interne sur le sujet, la date du mercredi 23 janvier 2019 en soirée (18h30/22h30) lui sera proposée, MM. Coutot – Ciprian – Jayet – Kalaa Mathey – Trifigny pouvant y participer.

Suite à l'épreuve dispensée en fin de formation, les résultats sont les suivants :

Mlle Emilie BERTOT, admise
M. Samuel GIRARDOT, admis
M. Anthony JOURDAIN, non admis (absent à l'examen théorique du 22 décembre)

Ces deux candidats ayant validé l'épreuve théorique seront observés sur le terrain pour subir leur examen pratique.

2. Candidatures à l'arbitrage en Ligue au titre de la saison 18/19

Faisant suite à la réunion de CDA du 21 novembre 2018, ainsi qu'au règlement intérieur de la CDA qui fixe la date limite de dépôt des candidatures au 31 décembre 2018,

4 candidatures à l'arbitrage en ligue ont été reçues, issues d'arbitres actuellement affectées dans le groupe D2 :

- M. Omer ALTUN
- M. Billel DEBBICHE
- M. Carlos FERREIRA
- M. Yoann GIMENEZ

Après étude des candidatures et discussion, la section technique valide celles-ci.

Les arbitres en seront informés, afin que le processus de formation théorique puisse débuter rapidement.

La date de la 1^{ère} réunion de formation est fixée au **MERCREDI 13 FEVRIER 2019, à 18h30**, au siège du District, et 5 ou 6 autres séances suivront jusqu'à la mi mai environ.

Il est à noter que le règlement intérieur de la CRA fixe un nombre de places maximal à la candidature ligue attribué à chaque CDA (en fonction du nombre total d'arbitres en activité).

Concernant la CDA de Haute-Saône, UNE SEULE CANDIDATURE est possible compte tenu des effectifs actuels d'arbitres en activité (une place offerte par tranche de 50 arbitres, notre CDA comptabilise à ce jour 86 arbitres).

Un concours interne théorique et pratique sera donc organisé afin de savoir qui sera le candidat retenu parmi les quatre ayant candidaté.

A cet égard, la section technique décide que chaque candidat sera évalué deux matches de D1 en phase printemps de la présente saison, ces deux évaluations entrant dans le cursus de formation et dans le concours.

L'examen théorique ligue aura lieu au mois de juin 2019 et le nom des candidats validés par la CDA devra être communiqué à la CRA pour le 31 mai 2019.

Félicitations aux candidats retenus et bon courage à eux dans ce cursus long et exigeant.

3. Préparation du stage annuel des arbitres du SAMEDI 19 JANVIER 2019

Informations pratiques et d'intendance :

Le stage aura lieu à Port-sur-Saône, dans la salle « sous la mairie », et au « club-house » du stade de Port-sur-Saône.

Il débutera à 8h45, et se terminera à 17h30.

Il sera sous la responsabilité du président et des membres de la CDA qui animeront les travaux et les ateliers.

Le déjeuner sera pris sur place, et est obligatoire pour les stagiaires.

Il sera fait droit et application de l'article 14 du règlement intérieur de la CRA s'agissant des arbitres excusés, empêchés ou absents à ce stage.

Le contrôle de connaissances a été réalisé lors de la réunion de rentrée des arbitres du 14 septembre 2018 ou lors de la session de rattrapage du 13 octobre 2018.

La section technique valide une séance de « perfectionnement des connaissances » concernant la FMI (animée par Reynald Droit et le directeur administratif du district) ; ainsi que la présentation dans le cadre d'un atelier co-animé par MM. Vezin et Zelfa, présidents des deux amicales départementales d'arbitres, d'un nouveau modèle de rapport disciplinaire.

Le président de la commission de discipline interviendra également sur ce sujet.

Après de larges échanges, la section technique de la CDA valide le programme, qui sera diffusé aux stagiaires dans la semaine précédent le stage.

4. Questions et points divers

- Point sur le contrôle de connaissance théorique effectué par les arbitres en septembre ou octobre 2018, pointage des résultats et évocation de quelques situations spécifiques
- Questions de Patrick Jayet relative aux modalités de prise en compte des frais et indemnités (réunions ou observations) auxquelles Philippe Prudhon a répondu.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 21H30.

Prochaine réunion de CDA plénière: JEUDI 31 JANVIER 2018, à 18h00, au siège du District.

Le Président de la C.D.A,
Dominique COUTOT

Le secrétaire,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.